

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Étape 1

Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
-

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil

- Je m'assure que mes travaux sont éligibles
 - Je m'informe sur le montant de l'aide à laquelle je peux prétendre
-

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

- Je crée mon compte
- Je dépose ma demande de subvention

www.maprimerenov.gouv.fr

Étape 1

Je repère mon profil

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 38 168 €	jusqu'à 48 930 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 22 461 €	jusqu'à 27 343 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 32 967 €	jusqu'à 40 130 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 39 591 €	jusqu'à 48 197 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 46 226 €	jusqu'à 56 227 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 52 886 €	jusqu'à 64 380 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €



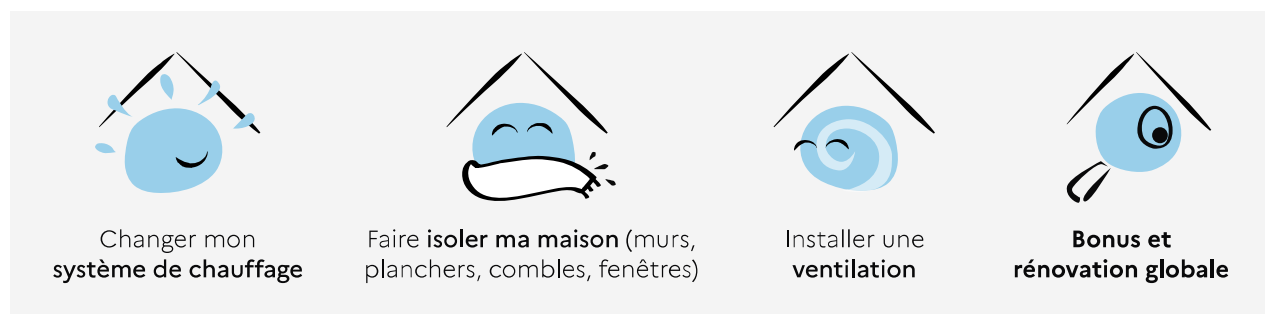
Les montants ci-dessus correspondent aux revenus fiscaux de référence des personnes composant le ménage (propriétaire occupant ou propriétaire bailleur). Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs revenus fiscaux de référence.

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

- Je dépose mon **dossier**
- Je fais réaliser mes **travaux**
- Je demande le versement de la **prime**

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus****
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)



Et si je fais réaliser
une **rénovation
plus ambitieuse** ?

Dans ce cas, je me dirige vers **MaPrimeRénov' Sérénité** (p. 22) qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :
les Certificats d'économie d'énergie (CEE)
et les aides locales.

- Le cumul des aides MaPrimeRénov' et des CEE permet une prise en charge jusqu'à 90 % du montant des travaux.
- En ajoutant les aides locales, la prise en charge peut atteindre 100 %.

Les CEE bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.



Je me renseigne sur
france-renov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

** Dérogation de deux ans pour les logements situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte depuis le 15 octobre 2022.

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Aide MaPrimeRénov'	Estimation aide CEE [1]	Total [6]
	Rénovation globale	Sérénité (p. 22) jusqu'à 17 500 € (50 % du coût des travaux HT)	Dépend des travaux réalisés : 250 à 350 €/MWh	Dépend des travaux réalisés
	Bonus « Sortie de passoire énergétique »	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus « Bâtiment basse consommation »	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	150 €	-	150 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 700 € [2] [5]	14 700 €
	Pompes à chaleur géothermique ou solarothermique	10 000 €	4 700 € [2] [5]	14 700 €
	Équipements de chauffage avec capteurs solaires thermiques	10 000 €	4 700 € [2] [5]	14 700 €
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 700 € [2] [5]	12 700 €
	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	4 700 € [2] [5]	8 700 €
	Chauffe-eau solaires individuels	4 000 € (métropole)	170 € (métropole)	4 170 € (métropole)
	Poêles à granulés	2 500 €	940 € [3]	3 440 €
	Poêles à bûches	2 500 €	940 € [3]	3 440 €
	Foyers fermés, inserts	2 500 €	940 € [3]	3 440 €
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire avec capteurs solaires hybrides	2 500 €	150 €	2 650 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	250 €	250 €
	Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	820 € [4] [5]	2 020 €
	Chauffe-eau thermodynamiques	1 200 €	100 €	1 300 €
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €
	Pompes à chaleur air/air	-	360 €	360 €
	Thermostat avec régulation performante	-	60 €	60 €
	Ventilation mécanique contrôlée double flux	2 500 €	280 €	2 780 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	210 €	210 €
	Isolation thermique des parois vitrées	100 €/équipement	50 €/équipement	150 €/équipement
	Isolation thermique des murs par l'extérieur	75 €/m²	10 €/m²	85 €/m²
	Isolation thermique des toitures-terrasses	75 €/m²	11 €/m²	86 €/m²
	Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	10 €/m²	35 €/m²
	Isolation thermique des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m²	11 €/m²	36 €/m²
	Protections des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (en outre-mer)	25 €/m²	-	25 €/m²
	Surtoitures ventilées (en outre-mer)	75 €/m²	3 €/m²	78 €/m²
	Bardages ventilés (en outre-mer)	75 €/m²	-	75 €/m²
	Isolation thermique des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation thermique d'un plancher bas	-	10 €/m²	10 €/m²

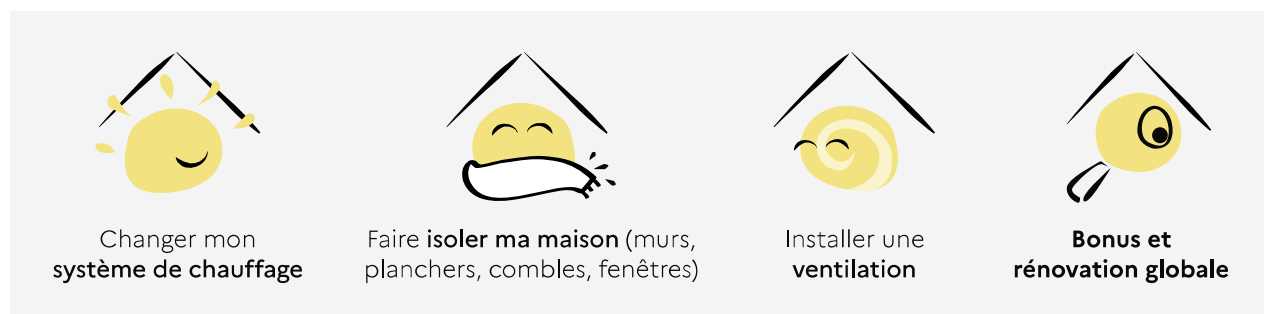
[1] Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie>. [2] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour les autres ménages. [3] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 800 € pour les ménages modestes et de 500 € pour les autres ménages. [4] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 700 € pour les ménages modestes et de 450 € pour les autres ménages. [5] Il existe une bonification supplémentaire si l'équipement installé vient en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul. Pour en savoir plus (« Coup de Boost Fioul ») : https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage#scroll-nav_3 [6] Hors écrêtement. Pour chaque type de travaux, l'aide MaPrimeRénov'Bleu est plafonnée de façon que la somme des aides MaPrimeRénov', CEE, Action Logement et CRE (en outre-mer) ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible TTC.

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Jaune : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

- Je dépose mon **dossier**
- Je fais réaliser mes **travaux**
- Je demande le versement de la **prime**

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus****
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)



Et si je fais réaliser
une **rénovation
plus ambitieuse** ?

Dans ce cas, je me dirige vers **MaPrimeRénov' Sérénité** (p. 22) qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :
les Certificats d'économie d'énergie (CEE)
et les aides locales.

- Le cumul des aides MaPrimeRénov' et des CEE permet une prise en charge jusqu'à 75 % du montant des travaux.
- Les aides locales contribuent à diminuer le reste à charge.

Les CEE bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.



Je me renseigne sur
france-renov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

** Dérogation de deux ans pour les logements situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte depuis le 15 octobre 2022.

MaPrimeRénov'Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Aide MaPrimeRénov'	Estimation aide CEE [1]	Total [6]
	Rénovation globale	Sérénité (p. 22) jusqu'à 12 250 € (35% du coût des travaux HT)	Dépend des travaux réalisés : 250 à 350 €/MWh	Dépend des travaux réalisés
	Bonus « Sortie de passoire thermique »	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus « Bâtiment basse consommation »	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	150 €	-	150 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 700 € [2] [5]	12 700 €
	Pompes à chaleur géothermique ou solarothermique	8 000 €	4 700 € [2] [5]	12 700 €
	Équipements de chauffage avec capteurs solaires thermiques	8 000 €	4 700 € [2] [5]	12 700 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 700 € [2] [5]	11 200 €
	Pompes à chaleur air/eau	3 000 €	4 700 € [2] [5]	7 700 €
	Poêles à granulés	2 000 €	340 € [3]	2 340 €
	Chauffe-eau solaires individuels	3 000 € (métropole)	140 € (métropole)	3 140 € (métropole)
	Poêles à bûches	2 000 €	940 € [3]	2 940 €
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire avec capteurs solaires hybrides	2 000 €	130 €	2 130 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	220 €	220 €
	Foyers fermés, inserts	1 500 €	940 € [3]	2 440 €
	Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid	800 €	820 € [4] [5]	1 620 €
	Chauffe-eau thermodynamiques	800 €	90 €	890 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air/air	-	310 €	310 €
	Thermostat avec régulation performante	-	50 €	50 €
	Ventilation mécanique contrôlée double flux	2 000 €	240 €	2 240 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	180 €	180 €
	Isolation thermique des parois vitrées	80 €/équipement	40 €/équipement	120 €/équipement
	Isolation thermique des murs par l'extérieur	60 €/m²	9 €/m²	69 €/m²
	Isolation thermique des toitures-terrasses	60 €/m²	9 €/m²	69 €/m²
	Isolation thermique des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	10 €/m²	30 €/m²
	Isolation thermique des murs par l'intérieur	20 €/m²	9 €/m²	29 €/m²
	Protections des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (en outre-mer)	20 €/m²	-	20 €/m²
	Surtoitures ventilées (en outre-mer)	60 €/m²	2 €/m²	62 €/m²
	Bardages ventilés (en outre-mer)	60 €/m²	-	60 €/m²
	Isolation thermique des combles perdus	-	10 €/m²	10 €/m²
	Isolation thermique d'un plancher bas	-	9 €/m²	9 €/m²

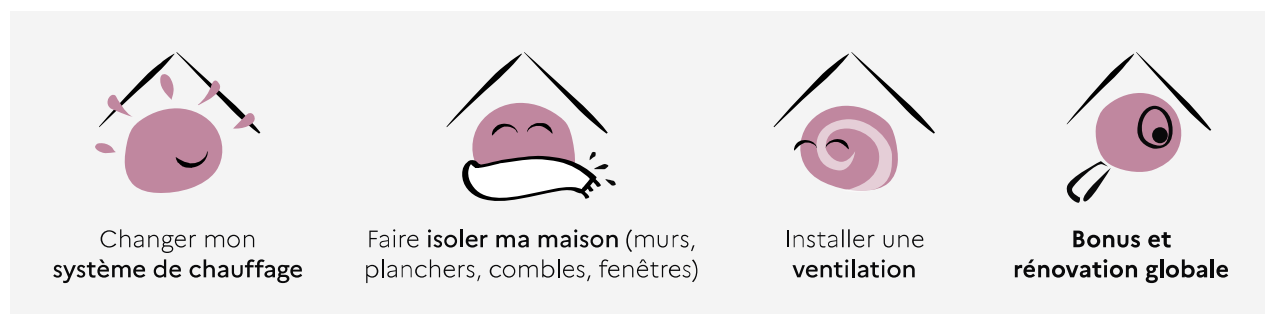
[1] Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie>. [2] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour les autres ménages. [3] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 800 € pour les ménages modestes et de 500 € pour les autres ménages. [4] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 700 € pour les ménages modestes et de 450 € pour les autres ménages. [5] Il existe une bonification supplémentaire si l'équipement installé vient en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul. Pour en savoir plus (« Coup de Boost Fioul ») : https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage#scroll-nav_3 [6] Hors écrêtement. Pour chaque type de travaux, l'aide MaPrimeRénov'Jaune est plafonnée de façon que la somme des aides MaPrimeRénov', CEE, Action Logement et CRE (en outre-mer) ne dépasse pas 75 % de la dépense éligible TTC.

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Violet : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

- Je dépose mon dossier
- Je fais réaliser mes travaux
- Je demande le versement de la prime

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus****
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)



Et si je fais réaliser
une **rénovation plus ambitieuse** ?

Je suis éligible au **forfait rénovation globale de MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :
les Certificats d'économie d'énergie (CEE)
et les aides locales.

- Le cumul des aides MaPrimeRénov' et des CEE permet une prise en charge jusqu'à 60 % du montant des travaux.
- Les aides locales contribuent à diminuer le reste à charge.

Les CEE bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.



Je me renseigne sur
france-renov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

** Dérogation de deux ans pour les logements situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte depuis le 15 octobre 2022.

MaPrimeRénov' Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Aide MaPrimeRénov'	Estimation aide CEE [1]	Total [6]
	Rénovation globale	10 000 €	Dépend des travaux réalisés : 200 à 300 €/MWh	Dépend des travaux réalisés
	Bonus « Sortie de passoire thermique »	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus « Bâtiment basse consommation »	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	150 €	-	150 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 900 € [2] [5]	6 900 €
	Équipements de chauffage avec capteurs solaires thermiques	4 000 €	2 900 € [2] [5]	6 900 €
	Pompes à chaleur géothermique ou solarothermique	4 000 €	2 900 € [2] [5]	6 900 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 900 € [2] [5]	5 900 €
	Pompes à chaleur air/eau	2 000 €	2 900 € [2] [5]	4 900 €
	Chauffe-eau solaires individuels	2 000 € (métropole)	140 € (métropole)	2 140 € (métropole)
	Poêles à granulés	1 500 €	590 € [3]	2 090 €
	Poêles à bûches	1 000 €	590 € [3]	1 590 €
	Foyers fermés, inserts	800 €	590 € [3]	1 390 €
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire avec capteurs solaires hybrides	1 000 €	130 €	1 130 €
	Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid	400 €	530 € [4] [5]	930 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	220 €	220 €
	Chauffe-eau thermodynamiques	400 €	90 €	490 €
	Pompes à chaleur air/air	-	310 €	310 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Thermostat avec régulation performante	-	50 €	50 €
	Ventilation mécanique contrôlée double flux	1 500 €	240 €	1 740 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	180 €	180 €
	Isolation thermique des parois vitrées	40 €/équipement	40 €/équipement	80 €/équipement
	Isolation thermique des murs par l'extérieur	40 €/m²	9 €/m²	49 €/m²
	Isolation thermique des toitures-terrasses	40 €/m²	9 €/m²	49 €/m²
	Isolation thermique des murs par l'intérieur	15 €/m²	9 €/m²	24 €/m²
	Isolation thermique des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m²	10 €/m²	25 €/m²
	Protections des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (en outre-mer)	15 €/m²	-	15 €/m²
	Surtoitures ventilées (en outre-mer)	40 €/m²	2 €/m²	42 €/m²
	Bardages ventilés (en outre-mer)	40 €/m²	-	40 €/m²
	Isolation thermique des combles perdus	-	10 €/m²	10 €/m²
	Isolation thermique d'un plancher bas	-	9 €/m²	9 €/m²

[1] Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie>. [2] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour les autres ménages. [3] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 800 € pour les ménages modestes et de 500 € pour les autres ménages. [4] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 700 € pour les ménages modestes et de 450 € pour les autres ménages. [5] Il existe une bonification supplémentaire si l'équipement installé vient en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul. Pour en savoir plus (« Coup de Boost Fioul ») : https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage#scroll-nav_3 [6] Hors écretement. Pour chaque type de travaux, l'aide MaPrimeRénov' Violet est plafonnée de façon que la somme des aides MaPrimeRénov', CEE, Action Logement et CRE (en outre-mer) ne dépasse pas 60 % de la dépense éligible TTC.

Étape 2

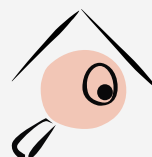
Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' **Rose** : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Faire **isoler** ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Bonus et rénovation globale

Comment bénéficier de **MaPrimeRénov'** ?

- Je dépose mon **dossier**
- Je fais réaliser mes **travaux**
- Je demande le versement de la **prime**

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus****
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)



Et si je fais réaliser
une **rénovation
plus ambitieuse** ?

Je suis éligible au **forfait rénovation globale de MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :
les Certificats d'économie d'énergie (CEE)
et les aides locales.

- Le cumul des aides MaPrimeRénov' et des CEE permet une prise en charge jusqu'à 40 % du montant des travaux.
- Les aides locales contribuent à diminuer le reste à charge.

Les CEE bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.



Je me renseigne sur
france-renov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

** Dérogation de deux ans pour les logements situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte depuis le 15 octobre 2022.

MaPrimeRénov'**Rose** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Aide MaPrimeRénov'	Estimation aide CEE [1]	Total [6]
	Rénovation globale	5 000 €	Dépend des travaux réalisés : 200 à 300 €/MWh	Dépend des travaux réalisés
	Bonus « Sortie de passoire thermique »	500 €	-	500 €
	Bonus « Bâtiment basse consommation »	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	150 €	-	150 €
	Chaudières à granulés	-	2 900 € [2] [5]	2 900 €
	Chaudières à bûches	-	2 900 € [2] [5]	2 900 €
	Équipements de chauffage avec capteurs solaires thermiques	-	2 900 € [2] [5]	2 900 €
	Pompes à chaleur géothermique ou solarothermique	-	2 900 € [2] [5]	2 900 €
	Pompes à chaleur air/eau	-	2 900 € [2] [5]	2 900 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	220 €	220 €
	Poêles à granulés	-	590 € [3]	590 €
	Poêles à bûches	-	590 € [3]	590 €
	Foyers fermés, inserts	-	590 € [3]	590 €
	Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid	-	530 € [4] [5]	530 €
	Pompes à chaleur air/air	-	310 €	310 €
	Thermostat avec régulation performante	-	50 €	50 €
	Chauffe-eau solaires individuels	-	140 € (métropole)	140 € (métropole)
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire avec capteurs solaires hybrides	-	130 €	130 €
	Chauffe-eau thermodynamiques	-	90 €	90 €
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée double flux	-	240 €	240 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	180 €	180 €
	Isolation thermique des parois vitrées	-	40 €/équipement	40 €/équipement
	Isolation thermique des murs par l'extérieur	-	9 €/m²	9 €/m²
	Isolation thermique des toitures-terrasses	-	9 €/m²	9 €/m²
	Isolation thermique des murs par l'intérieur	-	9 €/m²	9 €/m²
	Isolation thermique des rampants de toiture et plafonds de combles	-	10 €/m²	10 €/m²
	Isolation thermique des combles perdus	-	10 €/m²	10 €/m²
	Isolation thermique d'un plancher bas	-	9 €/m²	9 €/m²
	Protections des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (en outre-mer)	-	-	-
	Surtoitures ventilées (en outre-mer)	15 €/m²	2 €/m²	17 €/m²
	Bardages ventilés (en outre-mer)	15 €/m²	-	15 €/m²

[1] Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie>. [2] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour les autres ménages. [3] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 800 € pour les ménages modestes et de 500 € pour les autres ménages. [4] Le Coup de Pouce Chauffage prévoit des primes d'un montant minimum de 700 € pour les ménages modestes et de 450 € pour les autres ménages. [5] Il existe une bonification supplémentaire si l'équipement installé vient en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul. Pour en savoir plus (« Coup de Boost Fioul ») : https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage#scroll-nav_3 [6] Hors écrêtement. Pour chaque type de travaux, l'aide MaPrimeRénov'**Rose** est plafonnée de façon que la somme des aides MaPrimeRénov', CEE, Action Logement et CRE (en outre-mer) ne dépasse pas 40 % de la dépense éligible TTC.